



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PRD-126
SÉANCE DU 20 MARS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

par 65 oui et 1 abstention

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2014, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2014, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 21 mai 2015 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Pascal Spuhler

Le Président:

Rémy Burri